Le ministre du Nord canadien et des Ressources nationales est responsable devant le Parle de la Commission de conservation des forêts des Rocheuses orientales, de la Commission d'én du Nord canadien et de la Commission des champs de bataille nationaux. La Commission lieux et monuments historiques, groupement honoraire d'historiens représentant les différe provinces, et la Commission consultative sur la protection de la faune sauvage conseillent le mini dans leurs domaines respectifs. Le sous-ministre est commissaire des Territoires du Nord-Ou

Ministère des Pêcheries.—Avant d'être organisés sous la direction d'un ministre des Pêcher en 1930, les services fédéraux de la pêche relevaient de l'ancien ministère de la Marine et des P ries, créé en 1868. Si, en vertu de diverses ententes, les provinces assument certaines responsa administratives, seul le ministère fédéral peut légiférer sur les pêcheries côtières et intérieures.

Le ministère est chargé des fonctions suivantes: conservation et mise en valeur des pêch par l'application de règlements, exploitation de stations piscicoles, administration et perfecti nement des frayères et destruction des animaux de proie; inspection des produits de la pêch encouragement à l'expansion de l'industrie; accroître l'utilisation du poisson et renseigner le pu sur les ressources et l'industrie de la pêche. Le ministère administre le Plan d'indemnités pêcheurs en cas d'avaries graves ou de perte de bateaux ou de casiers à homards.

Sont associés au ministère l'Office des prix des produits de la pêche et le Conseil de recher sur les pêcheries du Canada. Le ministère est représenté aux commissions internationales suiva pêcheries de saumon du Pacifique, pêcheries de flétan du Pacifique, pêcheries du nord-oues l'Atlantique, pêcheries et chasse à la baleine du Pacifique-Nord et pêcheries des Grands lac participe à un accord international qui limite la prise du phoque des îles Pribylov.

Ministère des Postes.—L'administration et le fonctionnement du service postal, en vertu la loi sur les Postes (S.R.C. 1952, chap. 212) et sous la direction du ministre des Postes appe la surveillance de tous les aspects de l'activité postale: personnel, manutention des matières pos transport du courrier par terre, par eau, par rail et par air et direction et contrôle des serv financiers, y compris le Service des mandats postaux et la Caisse d'épargne postale.

Ministère de la Production de défense.—Le ministère de la Production de défense a é établi le 1" avril 1951, en vertu de la loi sur la production de défense (S.R.C. 1952, chap. modifié). La loi accorde au ministre, sauf quelques exceptions, le pouvoir d'acheter le maté de défense et de réaliser les projets de défense du ministère de la Défense nationale. Si le gouve en conseil l'autorise, le ministre peut entreprendre pour un gouvernement allié tout ce qu'il p entreprendre pour le compte du gouvernement canadien. En outre, tous les pouvoirs, attribut et fonctions conférés jusqu'alors au ministre du Commerce en vertu d'un contrat, d'un bail ou a engagement par écrit, conformément à la loi de 1939 sur le ministère des Munitions et des Appr sionnements, ou la loi de 1950 sur les approvisionnements de défense, sont dévolus au ministre Production de défense.

De façon générale, les attributions du ministère consistent à obtenir le matériel militaire construire les aménagements de défense et à organiser, au besoin, les industries en vue de la d pour le compte du ministère de la Défense nationale, pour d'autres ministères du gouvernemen pour des gouvernements alliés, à favoriser l'expansion des moyens de production de défense développement des industries de soutien de la défense, particulièrement le développement ressources d'importance stratégique nécessaires à la défense du Canada et de ses alliés, et à p les matériaux et les services indispensables à la défense. Le ministère compte six directions cipales s'occupant de la production: Aéronefs, Munitions, Électronique, Armes à feu, Machin outils et Construction navale, et une Direction générale des achats. Les principaux bureaux s'occupent des achats à l'étranger sont situés à Londres et à Washington; la Direction général achats compte 14 bureaux locaux au Canada qui voient aux achats de nature locale ou urgent existe, en outre, diverses directions de service: Administration, Vérification, Economique Statistique, Conseiller financier, Sécurité industrielle, Contentieux, et Secrétariat.

Les sociétés de la Couronne suivantes relèvent du Parlement par le canal du ministre d Production de défense: Canadian Arsenals Limited, Corporation commerciale canadienne, Corp tion de disposition des biens de la Couronne, Defence Construction (1951) Limited et Poly Corporation Limited.

Ministère du Revenu national.—Depuis la confédération jusqu'en mai 1918, des ministère distincts appliquèrent les lois sur les douanes et les lois du revenu de l'intérieur. En 1918, ils fu fusionnés dans un ministère des Douanes et du Revenu de l'intérieur et placés sous la direction seul ministre. Puis, en 1921, ce ministère devint le ministère des Douanes et de l'Accise. perception de l'impôt sur le revenu fut confiée en avril 1924 au ministre du Revenu national. vertu de la loi de 1927 sur le ministère du Revenu national, le ministère devint le ministère Revenu national.

La Division des douanes et de l'accise est chargée de l'évaluation et de la perception des d de douane et d'accise, ainsi que des taxes de vente et d'accise. La Division de l'impôt s'oc de l'évaluation et de la perception de l'impôt sur le revenu et sur les biens transmis par décès l'entremise de 29 bureaux régionaux.

Le ministre du Revenu national est comptable au Parlement de la Commission d'appel l'impôt sur le revenu ainsi que de la Société Radio-Canada et du Bureau des gouverneurs d radiodiffusion.